

# LE

# REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE

## FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal sera fermé du 17 juillet au 2 août 2020 inclusivement pour les vacances estivales des employés du service administratif.

À noter que le service des travaux publics sera opérationnel, durant les deux semaines de vacances du service administratif, mais à personnel réduit.



## *Séance de conseil*

La prochaine séance ordinaire de conseil aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 et se tiendra avec public.

## LICENCES (médailles) POUR CHIEN



Les personnes qui le souhaitent peuvent maintenant payer la licence (médaille) pour leur chien au bureau municipal. Les chèques doivent être faits au nom de Fondation Caramel. Il est également possible de payer en argent. Placez le chèque ou l'argent dans une enveloppe et inscrivez votre nom et votre adresse ainsi que le nom du chien. Déposez le tout dans la chute à livres située à l'extérieur du bureau municipal. Le coût de la licence est de 20 \$ pour un chien stérilisé et 25 \$ pour un chien non-stérilisé.

Merci de votre collaboration!



Saint-Liboire

ÉDITION SPÉCIALE

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 7 juillet 2020 à 19 h, **à huis clos**.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Martine Bachand et Marie-Josée Deaudelin

Messieurs les conseillers Yves Winter, Yves Taillon et Serge Desjardins

formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Claude Vadnais.

Est également présente Madame France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière,

**1. PRÉAMBULE**

**1.1 Ouverture de la séance**

Claude Vadnais, maire constate le quorum à 19 h. France Desjardins, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Résolution 2020-07-126

Il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. PRÉAMBULE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020

- 1.4 Séance du conseil en temps de COVID-19

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Règlement taxation (tarification contrôle animalier)
- 3.4 Dépôt d'une demande d'aide au fonds de développement rural
- 3.5 Politique régissant l'alcool, les drogues et le cannabis en milieu rural
- 3.6 Manuel de l'employé
- 3.7 Congrès de la FQM
- 3.8 Mandat à Métivier Urbanistes conseils – refonte règlements d'urbanisme

**4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**5. TRANSPORT ROUTIER**

**6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 6.1 Offre de services pour demande de C.A. – changement de pompes
- 6.2 Ajout d'une sonde au réservoir d'eau potable
- 6.3 Ajout d'une pompe au puits #3

**7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 7.1 Demande d'entretien de cours d'eau Delorme Branches 17 et 18
- 7.2 Plan d'implantation et d'intégration architectural :
  - 111, rue Saint-Patrice, 15, rue Lemonde et 40, rue Lemonde

**8. LOISIRS ET CULTURE**

**9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR**  
**10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**11. CORRESPONDANCE**  
**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020**

Résolution 2020-07-127

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020 soit adopté tel que soumis.

**1.4 Séance du conseil en temps de COVID-19**

Résolution 2020-07-128

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que

ladite séance soit publicisée (enregistrement audio) sur le site internet de la municipalité;

- Que le conseil statue que tous les services de la municipalité seront dorénavant fonctionnels. Le bureau municipal réouvrira à la population, demain le 8 juillet 2020. Les citoyens devraient toutefois continuer de privilégier les services en ligne et par téléphone.
- Que le conseil recommande de prendre un rendez-vous avant de se déplacer si nécessaire, car la porte d'entrée pourrait être verrouillée (si trop de gens en même temps dans l'édifice) et un nombre maximal de personnes seront admises dans le bâtiment afin de respecter la distanciation sociale de 2 mètres toujours en vigueur. Les personnes supplémentaires devront patienter à l'extérieur sur les marques prévues à cet effet.
- Que le conseil statue que la prochaine séance du conseil se tiendra avec public, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

*La séance étant à huis clos ce point n'est donc pas traité car la Municipalité n'a reçu aucune question que ce soit par téléphone ou internet.*

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

**3.1 Adoption des comptes payés**

Résolution 2020-07-129

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de juin 2020 totalisant la somme de 143 250,08 \$, en plus des salaires versés au montant de 48 092,73 \$ et d'en ratifier le paiement.

*La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) ou au bureau municipal.*

### 3.2 Adoption des comptes à payer

*Aucun compte à payer*

### 3.3 Règlement numéro 321-20 modifiant le règlement 319-19 décrétant les taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice financier 2020

Résolution 2020-07-130

Province de Québec  
MRC les Maskoutains  
Municipalité de Saint-Liboire

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 321-20**

#### **MODIFIANT LE RÈGLEMENT 319-19 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

**ATTENDU QUE** l'article 988 du *Code Municipal* mentionne que le Conseil municipal peut, par règlement, imposer des taxes et que l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet de fixer les modalités de leur perception ;

**ATTENDU** le nouveau règlement provincial encadrant les chiens qui est entré en vigueur le 3 mars dernier et que nous devons nous y conformer ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 2 juin 2020 ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 2 juin 2020;

**PAR CONSÉQUENT**, il a été proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 321-20 soit adopté et qu'il y soit stipulé et décrété ce qui suit :

#### **Article 1 Tarifs divers pour contrôle animalier**

Ajout de l'article 2.13 au règlement 319-19 décrétant les taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice financier 2020 afin d'y inclure divers tarifs concernant le contrôle animalier :

#### **Article 2.13 Tarifs divers pour contrôle animalier**

DESCRIPTION	TARIFICATION
Licence (médaille) chien non stérilisé	25 \$
Licence (médaille) chien stérilisé	20 \$
Licence (médaille) – frais supplémentaires retard	5 \$
Remplacement d'une médaille	5 \$
Frais de garde (pension) quotidien chien errant	20 \$
Frais de déplacement transport d'un animal errant sur semaine de 9h à 16h	45 \$
Frais de déplacement pour transport d'un animal	100 \$

errant après 16h, de nuit et durant la fin de semaine	
Frais de base pour évaluation comportementale d'un chien à risque mordeur, potentiellement dangereux ou dangereux	150 \$

## **Article 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

### **3.4 Dépôt d'une demande d'aide au fonds de développement rural**

Résolution 2020-07-131

Considérant que la municipalité veut procéder à déposer un projet dans le cadre d'une demande d'aide au fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains pour construction d'une salle dans l'immeuble du 151, rue Gabriel ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par la MRC des Maskoutains dans le cadre du programme du Fonds de développement rural ; et/
- D'autoriser la directrice générale France Desjardins à signer tout document relatif au projet « aménagement de la salle Citoyenne » et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire.

### **3.5 Politique régissant l'alcool, les drogues et le cannabis en milieu rural**

Résolution 2020-07-132

Il est proposé par Yves Winter, appuyé par Marie-Josée Deaudelin résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la politique régissant l'alcool, les drogues et le cannabis présenté plus tôt à la plénière par la directrice générale.

### **3.6 Manuel de l'employé**

Résolution 2020-07-133

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire a mandaté Espace Carrière afin de préparer, entre autre, un « manuel de l'employé » pour les employés permanents de Saint-Liboire;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit adopté tel que présenté le Manuel de l'Employé pour la municipalité de Saint-Liboire, tel que présenté plus tôt aux membres du conseil en séance de travail.

### **3.7 Congrès de la FQM**

Résolution 2020-07-134

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités devrait tenir son congrès annuel à Québec les 24, 25 et 26 septembre 2020 et que les élus sont invités à y participer ;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la participation de monsieur le Maire Claude

Vadnais, et de deux membres du conseil municipal, au congrès annuel de la FQM qui devrait se tenir à Québec les 24, 25 et 26 septembre 2020 au montant d'environ 825\$ chacun plus les taxes applicables pour l'inscription, en plus d'autoriser le paiement de tous les frais inhérents audit congrès selon la réglementation en vigueur, sur présentation de pièces justificatives et d'en effectuer le paiement.

### **3.8 Mandat à Métivier, Urbanistes conseils – refonte règlements d'urbanisme**

Résolution 2020-07-135

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire désire donner un mandat pour la refonte des règlements d'urbanisme de la municipalité et que Métivier, Urbanistes conseils nous a offert ses services;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à autoriser le mandat de refonte des règlements d'urbanisme à Métivier, Urbanistes conseils selon son offre au taux horaire de 150 \$ pour un nombre d'heures estimé à environ 150 heures, le tout plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

## **4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier n'a été discuté.

## **5. TRANSPORT ROUTIER**

Aucun dossier n'a été discuté.

## **6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **6.1 Offre de services pour demande de C.A. – changement de pompes**

Résolution 2020-07-136

Considérant le besoin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques du Québec pour changement des pompes du poste de pompage Lacroix pour en augmenter la capacité;

En conséquence il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Jean Beauchesne, ingénieur chez WSP pour préparer la demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques du Québec ainsi que tout autre document inhérent au présent dossier et ce, pour un montant d'environ 6 930 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter que ce montant pourra être admissible au programme de la TECQ.

### **6.2 Ajout d'une sonde au réservoir d'eau potable**

Résolution 2020-07-137

Considérant le besoin de faire l'achat et l'installation d'une sonde de niveau sur le nouveau réservoir;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat et l'installation d'une sonde de niveau au réservoir d'eau potable selon la soumission

de Contrôle PM inc. datée du 09 juin 2020 au montant d'environ 3 570 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter que ce montant pourra être admissible au programme de la TECQ.

### **6.3 Ajout d'une pompe au puits #3**

Résolution 2020-07-138

Considérant le besoin de faire l'achat et l'installation d'une pompe au puits #3 compte tenu que l'ancienne datant de 2004 a rendu l'âme;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat et l'installation d'une pompe au puits #3 selon la recommandation du Directeur des travaux publics, Sylvain Laplante et lui débloquer un montant d'environ 9 200 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter que ce montant pourra être admissible au programme de la TECQ.

## **7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Demande d'entretien de cours d'eau Delorme, branches 17 et 18**

Résolution 2020-07-139

Considérant la demande présentée par madame Cindy Beaudry concernant une demande d'intervention pour des travaux d'entretien et de nettoyage de la branche 17 et 18 du Cours d'eau Delorme;

Considérant le rapport déposé par l'inspectrice à la suite des visites des lieux effectuées les 9 et 16 juin 2020;

Considérant que l'entretien des cours d'eau relève de la MRC des Maskoutains en vertu de la Loi sur les Compétences municipales et de l'entente signée à cet effet;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre à la MRC des Maskoutains, la requête déposée par Cindy Beaudry concernant une demande d'intervention pour des travaux d'entretien et de nettoyage du Cours d'eau Delorme branches 17 et 18; de demander à la MRC des Maskoutains d'entreprendre les démarches nécessaires afin de corriger la situation; de répartir les frais encourus par ces travaux entre les propriétaires des lots qui seront identifiés comme faisant partie au bassin versant.

### **7.2 Plan d'implantation et d'intégration architectural : 111, rue Saint-Patrice, 15, rue Lemonde et 40, rue Lemonde**

Résolution 2020-07-140

Considérant les demandes de permis et certificats d'autorisation reçues par l'inspectrice en bâtiment et en environnement; Considérant que ces demandes sont assujetties au Règlement no 308-18 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 17 juin 2020 à l'égard des projets ci-après énumérés;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité que le Conseil approuve les projets suivants :

- 1) Le projet d'installation d'un bâtiment temporaire pour l'école Henri-Bachand au 111, rue Saint-Patrice;
- 2) Le projet de changer les portes et les fenêtres de la résidence située au 15, rue Lemonde (en excluant la porte d'entrée principale);
- 3) Le projet d'ajout d'une toiture au-dessus d'une partie de la galerie arrière de la résidence située au 40, rue Lemonde;

L'ensemble de ces projets concerne les éléments traités par le Comité consultatif d'urbanisme et sont sujet aux conditions établies par celui-ci.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

*Les membres du conseil désirent profiter de ce point à l'ordre du jour pour remercier chaleureusement madame Francine Dion, coordonnatrice aux Loisirs de Saint-Liboire pendant ces 26 dernières années, elle nous a quitté pour une retraite bien méritée. Merci Francine pour ces nombreuses années de dévouement et de professionnalisme au sein de l'organisme des Loisirs.*

## **9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : *Aucun comité*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Absent*

Monsieur Yves Winter : *CCR et CPF*

Monsieur Yves Taillon: *Aucun dossier*

Monsieur Serge Desjardins: *Aucun dossier*

Madame Martine Bachand : *Aucun comité*

Monsieur le Maire, Claude Vadnais : *MRC*

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

*La séance étant à huis clos ce point n'est donc pas traité car la Municipalité n'a reçu aucune question que ce soit par téléphone ou internet.*

## **11. CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance reçue pour la période du 2 juin au 7 juillet 2020 a été transmise à chaque membre du conseil.

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution 2020-07-141

Il a été proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit clôturée à 19 H 25.

---

**Claude Vadnais, Maire**

---

**France Desjardins, GMA**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

***La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2020***